

# **Accueil des professeurs stagiaires par les IA-IPR**

**Mercredi 24 août 2022**

**Collège de La Tourette – LYON**

**14 h – 17 h**



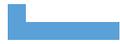
# DÉROULEMENT

- Présentation des IA-IPR de mathématiques de l'académie de Lyon et de leurs missions
- Présentation du système éducatif
- Formation statutaire
- Modalités d'évaluation des professeurs stagiaires
- Échanges autour des compétences professionnelles à développer



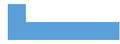
# IA-IPR de mathématiques de l'académie de Lyon

## Missions d'un IA-IPR



# Les missions d'un Inspecteur d'Académie- Inspecteur Pédagogique Régional

- Académie de Lyon : six IA-IPR de mathématiques en cette rentrée  
Laurent ASSET - Rémi BARRAULT – Caroline BEAL – Irène BROS – Sylvie DE  
ALMEIDA - Jean-Éric DREYFUS
- Quelles sont les missions d'un IA-IPR ?



# **Les missions d'un Inspecteur d'Académie- Inspecteur Pédagogique Régional**

- Quelles sont les missions d'un IA-IPR ?
  - Veiller à la mise en œuvre au niveau académique de la politique éducative ;
  - Accompagner les personnels enseignants ;
  - Évaluer les personnels enseignants et l'enseignement de la discipline ;
  - Piloter les examens ;
  - Assurer des missions particulières confiées par le recteur ou l'inspection générale de l'Éducation nationale.

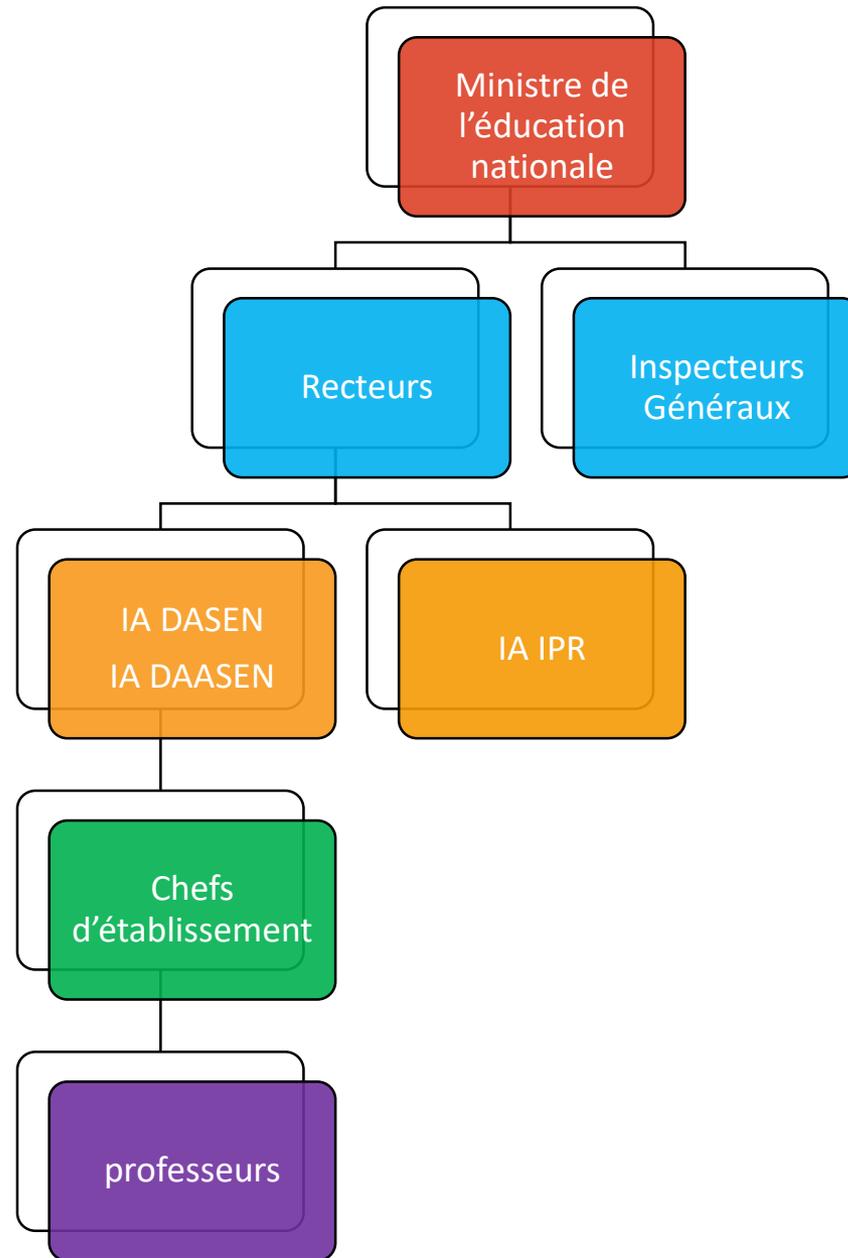


# Présentation du système éducatif



# Présentation du système éducatif

- Qui est votre supérieur hiérarchique?



# Présentation du système éducatif

La circulaire de rentrée:

[https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/ME  
NE2219299C.htm](https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/ME<br/>NE2219299C.htm)

Circulaire de rentrée 2022

**UNE ÉCOLE ENGAGÉE POUR L'EXCELLENCE, L'ÉGALITÉ ET LE BIEN-ÊTRE**

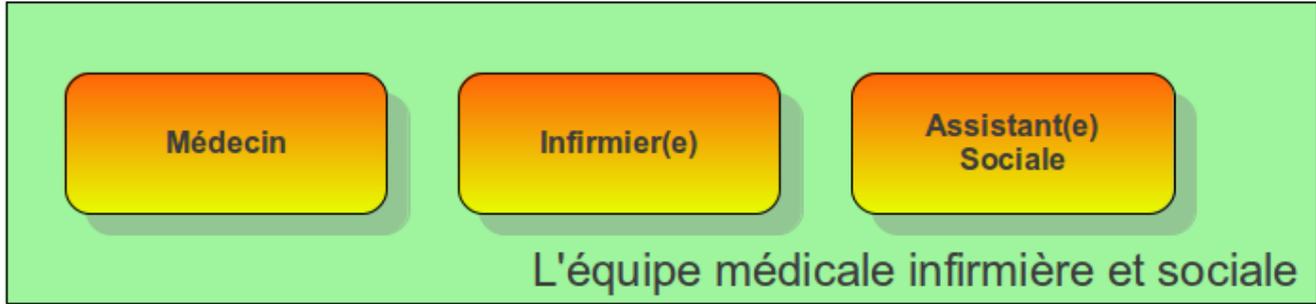
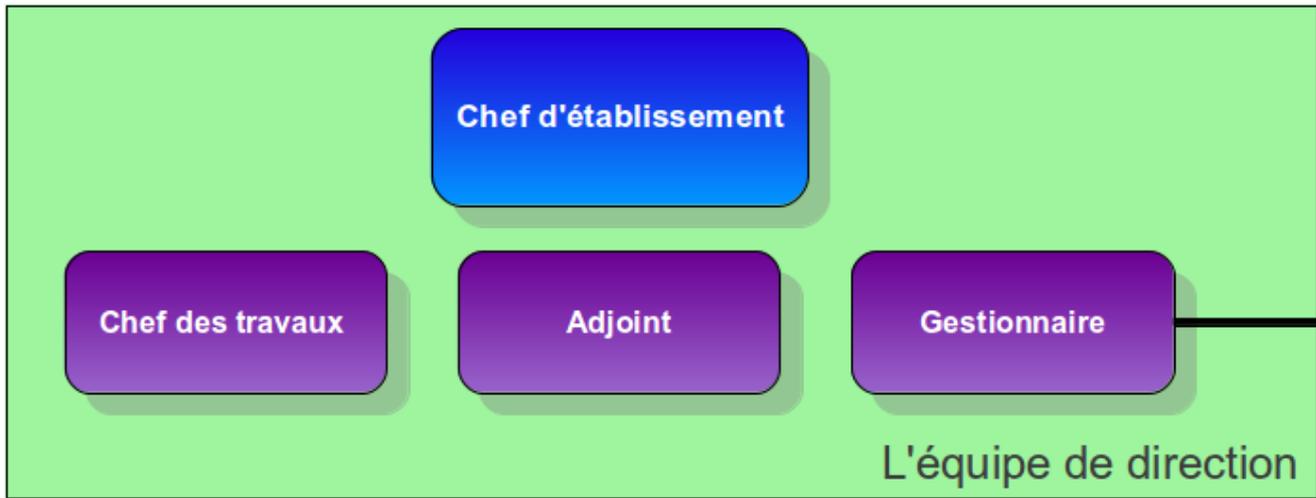
NOR : MENE2219299C  
Circulaire du 29-6-2022  
MENJ - DGESCO

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs d'académie ; aux secrétaires générales et généraux de région académique ; aux secrétaires générales et généraux d'académie ; aux déléguées et délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux



# Présentation du système éducatif

- Qui sont les différents acteurs de la communauté éducative?





# Présentation du système éducatif

- Quelles sont les instances présentes dans un établissement scolaire?

## Les instances de concertation du lycée

### Conseil de discipline

Statue sur les sanctions en cas de manquement grave d'un élève.

Son rôle est décisionnel.

### Conseil d'administration

Se prononce sur toutes questions relatives au fonctionnement général de l'EPLE.

Son rôle est décisionnel.

### Commission fonds social

Statue sur les aides octroyées aux élèves.

Son rôle est décisionnel.

### Rôle consultatif

#### Conseil vie scolaire

Se prononce sur la politique éducative de l'EPLE.

#### Commission permanente

Prépare les travaux du CA.

#### Commission hygiène et sécurité

#### Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Met en œuvre la politique de promotion de la santé et les actions de développement de la citoyenneté.

#### Conseil pédagogique

Se prononce sur la politique pédagogique de l'EPLE.

### Conseil de vie lycéenne

Se prononce sur toute question relative au fonctionnement de l'EPLE.

### Assemblée générale des délégués de classes

Se prononce sur les actions en faveur des élèves.

### Conseil de classe

Se prononce sur les résultats des élèves.

### Commission vie scolaire

Mesure alternative au conseil de discipline.

### Cellule de veille et de suivi

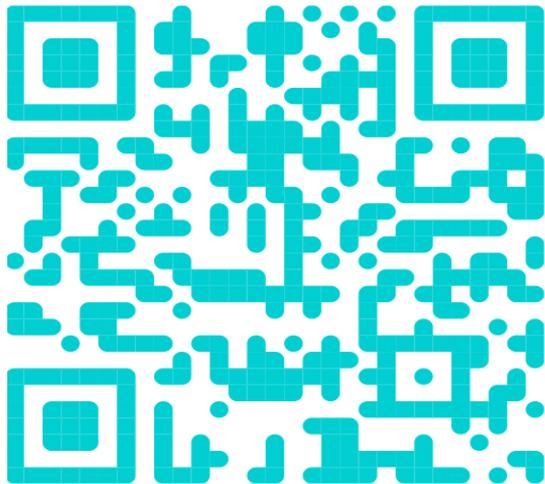
Dispositif de détection des élèves potentiellement décrocheurs

### Conseil d'enseignement

Fait le bilan des besoins dans chaque discipline.

# Trois sites institutionnels

<https://www.education.gouv.fr/>



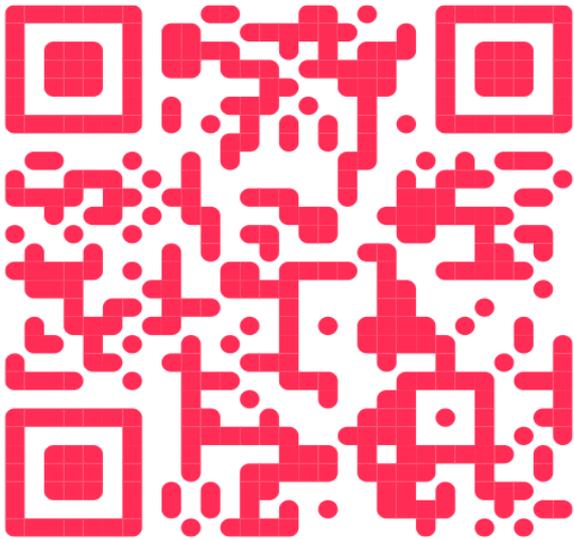
[Covid-19 | Cadre sanitaire pour l'année scolaire 2022-2023](#)



POUR L'ÉCOLE DE LA  
CONFIANCE

# Trois sites institutionnels

<https://eduscol.education.fr/>

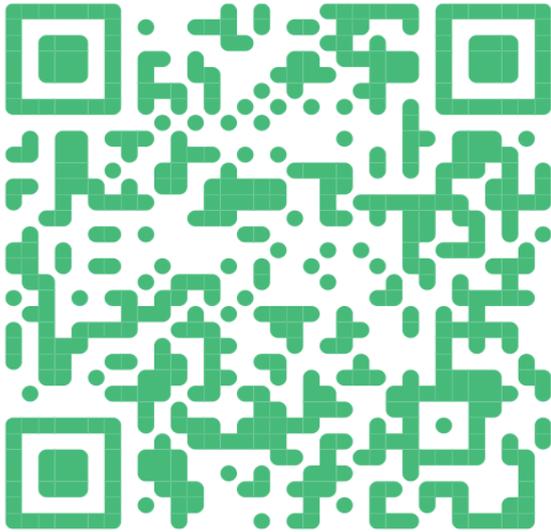


J'enseigne Je me forme Scolarité de l'élève Écoles et établissements Disciplines et thématiques



# Trois sites institutionnels

<http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>



The screenshot shows the header of the 'Mathématiques' website. It features the logo of the Académie de Lyon (Région académique AUVERGNE-RHÔNE-ALPES) and the title 'Mathématiques' in a large blue font. Below the title is a navigation bar with buttons for 'Accueil', 'S'informer', 'Enseigner', 'Se Former', 'Vie des Mathématiques', and 'Archives'. The main content area includes a search bar with a 'Rechercher' button, a section titled 'Partenaires académiques' with logos for APMEP, Upo, Mathématiques, TMMI, and Club de Mathématiques, and a section titled 'Devoirs de vacances' with a sub-header 'Le groupe de travail de conception des sujets vous propose'.



# Formation statutaire

# Lauréats à compter des sessions 2022 des concours

## Lauréats affectés à temps complet en école ou établissement public local d'enseignement

Cette catégorie de stagiaires recouvre :

- a) les lauréats titulaires d'un master Meef ;
- b) les lauréats d'un corps enseignant détachés dans un autre corps enseignant ;
- c) les lauréats titulaires d'un autre master ou dispensés de la détention d'un master et justifiant d'une expérience significative d'enseignement ;
- d) les lauréats justifiant d'un titre ou diplôme les qualifiant pour enseigner ou pour assurer des fonctions d'éducation.

# Lauréats à compter des sessions 2022 des concours

## Lauréats affectés à temps complet en école ou établissement public local d'enseignement

Pour le stage en responsabilité, ils sont soumis à l'obligation réglementaire de service (ORS) du corps considéré, avec un **crédit annuel obligatoire de 10 à 20 jours de formation** adaptée à leurs besoins, défini par la commission académique. Lorsque cette formation intervient pendant un temps d'enseignement devant élève, les stagiaires bénéficient à ce titre et automatiquement d'autorisations d'absence. Ces 10 à 20 jours sont dédiés à la formation, à l'exclusion de toute autre activité organisée sur le lieu d'affectation.

Cette formation est mise en œuvre de manière conjointe et concertée, sous l'autorité du recteur, par les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) et par les écoles académiques de la formation continue (EAFC).

# Lauréats à compter des sessions 2022 des concours

## Lauréats affectés à temps complet en école ou établissement public local d'enseignement

S'ils ne sont pas titulaires du master Meef, les lauréats mentionnés aux b), c), d) doivent bénéficier de la formation initiale :

- à la laïcité et aux valeurs de la République ;
- à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- à l'égalité filles-garçons.

# Lauréats à compter des sessions 2022 des concours

## Lauréats affectés à temps complet en école ou établissement public local d'enseignement

- Dates des formations :

Jeudi 25 et vendredi 26 août, 14 septembre, 12 octobre, 09 novembre, 23 novembre, 4 janvier, 1er février, 1er mars, 15 mars, 29 mars, 10 mai

- Emplois du temps dans l'établissement :

- Certifié : 18h
- Agrégé : 15h

- Dans la mesure du possible :

- Pas de fonction de professeur principal ;
- Pas plus de deux niveaux ;
- Limitation des heures supplémentaires.

- Pas d'heure d'interrogations orales en CPGE.

# Lauréats à compter des sessions 2022 des concours

## Lauréats affectés à mi-temps en école ou en établissement public local d'enseignement

Cette catégorie de stagiaires recouvre :

- les lauréats titulaires d'un autre master que le master Meef (sans expérience significative d'enseignement dans la discipline) ;
- les lauréats de concours dispensés de la détention d'un master (lauréats de certains concours technologiques et professionnels, lauréats des concours internes ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement, parents de trois enfants, sportifs de haut niveau, lauréats du troisième concours) ;
- les membres des autres corps de la fonction publique détachés dans un corps enseignant.

# Lauréats à compter des sessions 2022 des concours

## Lauréats affectés à mi-temps en école ou en établissement public local d'enseignement

Ils sont soumis à l'ORS du corps considéré et bénéficient d'une **formation à mi-temps** adaptée à leurs besoins, définie par la commission académique.

Pendant les périodes de formation, les stagiaires sont dispensés des obligations de service du corps d'accueil.

# Lauréats à compter des sessions 2022 des concours

## Lauréats affectés à mi-temps en école ou en établissement public local d'enseignement

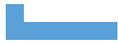
Ces agents bénéficient d'un parcours de formation lié à l'alternance de 220 à 250 heures annuelles en application de l'arrêté du 18 juin 2014 susvisé, qui prend la forme d'un diplôme universitaire (DU). Ce parcours comprend notamment :

- une formation didactique et pédagogique représentant au moins un tiers des heures de formation ;
- une formation à la laïcité et aux valeurs de la République,
- une formation à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers,
- une formation relative à l'égalité filles-garçons,
- une formation au numérique participant à la certification au numérique.

# Lauréats à compter des sessions 2022 des concours

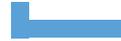
## Lauréats affectés à mi-temps en école ou en établissement public local d'enseignement

- **Formation en alternance** entre INSPE et établissement scolaire : jours de présence en établissement:
  - Pour Lyon: mardi, vendredi et mercredi matin
  - Pour St Etienne: lundi vendredi et mardi matin
- Emplois du temps dans l'établissement ;
  - Certifié : entre 8h et 10h
  - Agrégé : entre 7h et 9h
- Pas de fonction de professeur principal ;
- Pas d'heure d'interrogations orales en CPGE (pas de cumul de rémunération l'année de stage) ;
- Pas d'heures supplémentaires.



# En établissement

- **Prise de poste**
  - Pour les stagiaires à temps complet, 1 tuteur, pour les stagiaires à mi-temps, 2 tuteurs ;
  - Prendre rendez-vous avec l'équipe de direction ;
  - Rencontrer les acteurs principaux de la communauté éducative ;
  - Régler les questions matérielles liées à l'exercice du métier ;
  - Prendre connaissance des spécificités de l'établissement, du règlement intérieur.
  
- **Travail étroit avec le tuteur dès la prise de poste**
  - Ne pas hésiter à demander conseil ;
  - Montrer le travail réalisé, les préparations de séance ;
  - Faire part de difficultés éventuelles rencontrées, quelle qu'en soit la nature ;
  - Prévoir des visites croisées régulières.



# Modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs stagiaires

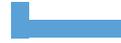
# Modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs stagiaires

Vadémécum: entrer dans le métier dans l'académie de Lyon

<https://www.ac-lyon.fr/entrer-dans-le-metier-121951>

## 3.3 Vers la titularisation

L'inspecteur et le chef d'établissement rendront des avis de titularisation qui seront déposés et rendus visibles sur une plateforme numérique (voir infra), au plus tard quelques jours avant les jurys de titularisation. Ces avis pourront s'appuyer sur une ou des visites en classe de l'inspecteur ainsi que sur les comptes rendus du tuteur employeur. Le tuteur universitaire contribuera pour sa part à l'avis final du directeur de l'Inspé.



# Compétences professionnelles à développer

Temps de réflexion individuelle suivi d'échanges autour de quatre questions liées à certaines des compétences professionnelles.



# Compétences professionnelles à développer

## Question 1

Quelles sont les missions essentielles d'un professeur de mathématiques de l'enseignement secondaire ?



# Compétences professionnelles à développer

## Question 1

- Éduquer les élèves à la citoyenneté et aux valeurs de la République
- Développer les compétences mathématiques des élèves
- Transmettre des connaissances mathématiques
- Donner goût aux mathématiques
- Encourager et valoriser le travail, les efforts
- Développer la communication orale et écrite des élèves
- Prendre en compte la diversité des élèves

- ...



# Compétences professionnelles à développer

## Question 2

Quelles difficultés anticipez-vous dans l'exercice de votre métier ?

# Compétences professionnelles à développer

## Question 2

- Dans la classe :
  - Gérer la classe : créer un climat de classe à la fois bienveillant et exigeant pour favoriser le travail
  - Gérer l'hétérogénéité de la classe
  - Évaluer
  - Articuler apprentissage des automatismes et résolution de problèmes
- Hors la classe :
  - Connaître toutes les personnes dans un établissement afin de s'adresser au bon interlocuteur : chef d'établissement, adjoint, intendant, CPE, infirmière, agent, professeurs principaux, etc.
  - S'intégrer au sein d'un collectif (pédagogique, disciplinaire, d'un établissement, etc.)
  - Communiquer avec les parents



# Compétences professionnelles à développer

## Question 3

Comment imaginez-vous le déroulement de votre première heure de cours ?

Et les suivantes ?

# Compétences professionnelles à développer

## Question 3

- Anticiper certaines questions avant la 1<sup>ère</sup> heure de cours avec l'aide de votre tuteur.
- Comment faire entrer les élèves en classe ? Fait-on un plan de classe ? Quel matériel demander d'amener pour la suite de l'année (cahier, manuel ...)?
- Penser l'image renvoyée par le professeur
- Prévoir une mise en activité mathématique
- Présenter une charte de vie de classe et la faire valider (prise de parole ...)
- Explicitation des règles de vie de classe au fur et à mesure des situations proposées. Par exemple, lors d'une phase de recherche d'un exercice, l'élève est-il seul, en groupe ? Peut-il discuter ? Quel support ? Quelle durée ? Quel type de synthèse ?



# Compétences professionnelles à développer

## Question 4

En quoi consiste le travail de préparation du professeur ?

# Compétences professionnelles à développer

## Question 4

- Planifier le travail sur l'année en veillant à la progressivité des apprentissages
- Anticiper la construction d'une séquence en prenant du temps pour la réflexion et la préparation des cours.
- Penser au découpage d'une séance de mathématiques.
- Prendre appui sur les ressources d'accompagnement  
<http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/?lang=fr>
- Détailler le déroulement pédagogique, en particulier anticiper la posture du professeur, de l'élève, la mise en activité de l'élève.
- Anticiper les erreurs des élèves.



# Compétences professionnelles à développer

Un texte de référence : le référentiel des compétences professionnelles des enseignants.

<https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

